



# Municipalité de Saint-Amable

## Avis public

### **ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENT 739-00-2016**

AVIS PUBLIC est donné que le Règlement 739-00-2016 intitulé « Règlement concernant la division du territoire de la Municipalité en six districts électoraux » :

- a été adopté par le conseil municipal, à sa séance du 3 mai 2016;
- a reçu un avis favorable de la Commission de la représentation électorale du Québec en date du 9 juin 2016;

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement est entré en vigueur le 31 octobre 2016 conformément à la loi.

**Donné à Saint-Amable, le 1<sup>er</sup> novembre 2016.**

Geneviève Lauzière, L.L. B.  
Greffière et sec.-trés. adj.